



Angoulême, le 21 mai 2026

Déclaration liminaire intersyndicale – Académie de Poitiers

Monsieur le Président de la Commission Académique de l'Emploi,
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements,

Le régime de prévoyance des établissements privés sous contrat a été dénoncé unilatéralement le 24 juillet 2024 par le collège employeur de la branche EPNL. Des négociations ont été engagées dès septembre 2024 afin de permettre la sécurisation et la pérennisation du dispositif. Si elles ont longtemps connu des avancées limitées, une prorogation du régime a néanmoins pu être obtenue jusqu'au 31 décembre 2026.

Depuis le début de l'année 2026, les discussions ont pu être relancées entre les partenaires sociaux.

Mais l'inquiétude demeure, notamment à la lecture des communiqués du « collège financeur ». Derrière une logique comptable, la disparition de la prévoyance telle qu'elle existe aujourd'hui aurait de lourdes conséquences sociales et humaines. Pour les enseignants, les conséquences seraient multiples : perte de protection, baisse du pouvoir d'achat, sentiment d'abandon.

Dans ce contexte, nos quatre organisations syndicales de l'académie, représentatives au niveau national, tiennent à rappeler leur attachement à cette prévoyance et aux garanties qu'elle offre. Nous vous demandons à chacune et chacun de bien vouloir intervenir dans vos organisations professionnelles ainsi qu'auprès de la Fnogec pour peser sur les discussions et permettre d'aboutir à un accord. Nous appelons tous les enseignants à soutenir la mobilisation prévue à Paris le 28 mai, ainsi que toutes les formes de mobilisation qui pourraient se tenir dans l'académie pour défendre cette prévoyance.

FEP-CFDT : Emmanuel DUPONT

SPELC : Philippe MESNAGER

Snec-CFTC : Marc REINHOLDT

CGT EP : Alexandre ROBUCHON